

14

AOUT • SEPTEMBRE • OCTOBRE • 2021



BP-PP | B-02307
BELGIE(N)
BELGIQUE

Bureau de dépôt : Bruxelles X,
N° d'agrégation : P201042
Adresse de l'expéditeur :
Rue Coenraets, 68
1060 Bruxelles

SOLSCOOP

INTERVIEW
**CHRISTOPHE LACROIX, MOBILISÉ
POUR LE DEVOIR DE VIGILANCE !**

**DEVOIR DE VIGILANCE :
UN COMBAT POLITIQUE**

- RETOUR DES NUITS SOLIDAIRES
- UNE PARENTHÈSE ENGAGÉE POUR LES JEUNES EN PALESTINE
- 5 ANS APRÈS L'ACCORD DE PAIX EN COLOMBIE, LES VIOLENCES CONTINUENT



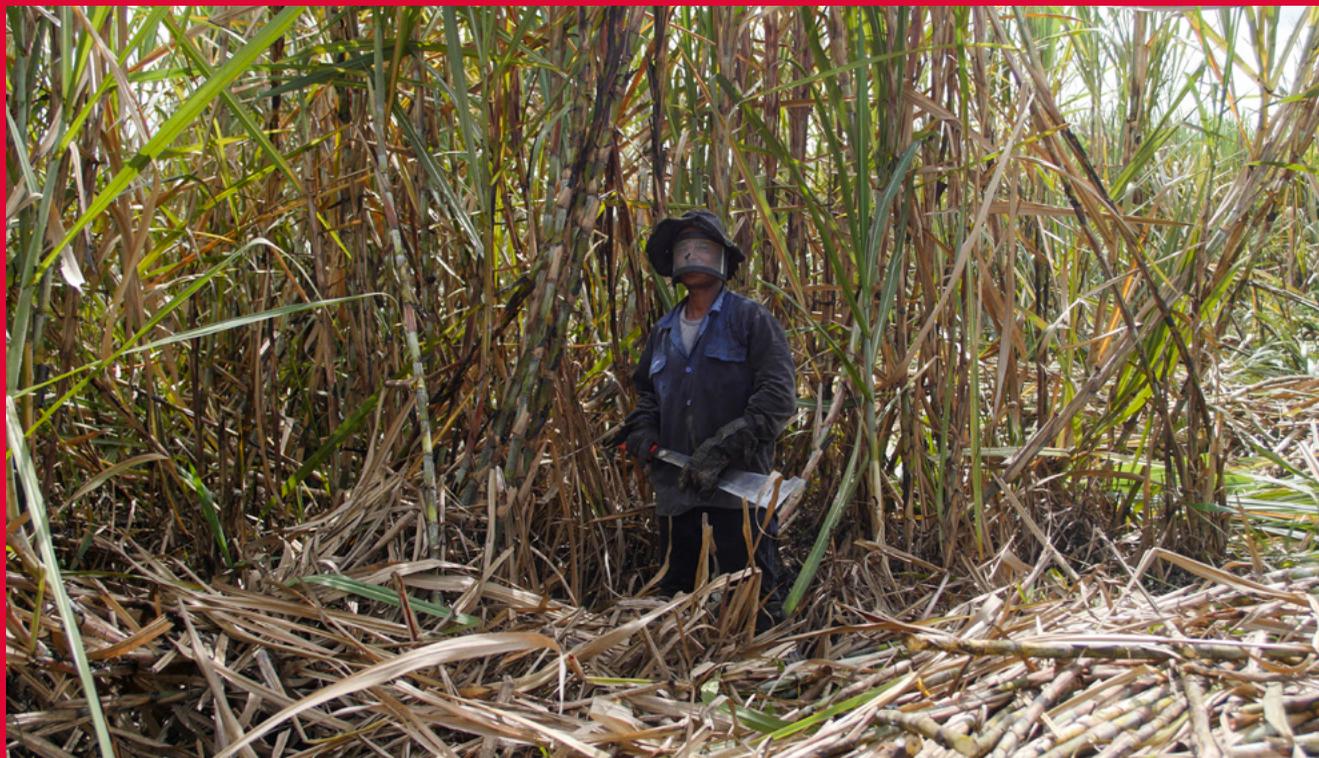


Illustration supra : Coupeur de canne à sucre, en Colombie, travaillant dans des conditions de travail proches de l'esclavage. © Ioanna Gimnopoulou / Solsoc
Illustration de couverture : Creuseurs artisanaux, dans la province du Katanga en République Démocratique du Congo © Johanna Tessières / Solsoc



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

Rue Coenraets, 68 -
1060 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 505 40 70
Email : info@solsoc.be
CCP : BE42 0000 0000 5454

[facebook.com/SolsocASBL](https://www.facebook.com/SolsocASBL)
twitter.com/Solsoc

Directrice : Veronique WEMAERE • Présidente : Estelle CEULEMANS • Vice-présidentes: Gwenaëlle GROVONIUS et Martini HAGIEFSTRATIOU • Secrétaire/trésorière : Gabrielle JOTTRAND • Administrateur·rice·s : Jacques BOURGAUX, Tanguy CORNU, Claudia CAMUT, Farah DEHON, Fanny DUBOIS, Delphine HOUBA, Paul JAMAR, Rafaël LAMAS, Florence LEPOIVRE, Arnaud LEVEQUE, François MARLIER, Ahmed RYADI, Noémie VAN ERPS

Imprimerie : Nuance 4 s.a. www.nuance4.be
Adresse de l'expéditeur : Rue Coenraets, 68 – 1060 Bruxelles
n°14 Aout – Septembre – Octobre 2021



Solsoc est membre de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF) et adhère à son code éthique. Vous avez ainsi une garantie supplémentaire que nous utilisons les dons que vous nous faites avec rigueur et précaution. Vous avez un droit à l'information.

Solsoc respecte les obligations légales telles que stipulées dans le Règlement Général sur la Protection des Données.



► É D I T O

STOP À L'IMPUNITÉ DES ENTREPRISES !

Avec l'accélération de la mondialisation néolibérale, les relations commerciales et financières internationales se sont complexifiées, les entreprises multinationales redoublant d'inventivité pour échapper à la fiscalité et maximisant leur profit avec bien souvent un grand mépris pour les travailleur·euse·s, leurs conditions de vie et de travail. Les scandales sociaux et environnementaux se multiplient, culminant dans l'horreur le 24 avril 2013 avec l'effondrement de l'usine textile du Rana Plaza. Un millier de travailleur·euses·s ont péri ce jour-là et plus du double a été blessé. Il·elle·s symbolisent l'indécence d'une filière d'approvisionnement mondialisée, où les responsabilités et les contraintes sont inversement proportionnelles à la marge bénéficiaire.

Pour limiter les dégâts, plusieurs types d'initiatives existent. Il y a tout d'abord le développement du commerce équitable et de marques affichant des labels éthiques et durables. Le seul ennui est que cela constitue une niche commerciale restreinte et renvoie le citoyen à un son seul pouvoir de consommateur, ce qui est loin d'être suffisant. Certains pays ont déjà adopté des lois contraignant les entreprises à un devoir de vigilance, faisons pression pour que la Belgique et l'UE suivent ! En parallèle, continuons de proposer des solutions collectives et de soutenir les luttes déjà bien actives des mouvements sociaux dans les pays concernés !

Estelle Ceulemans, Présidente

► I N T E R V I E W

CHRISTOPHE LACROIX, MOBILISÉ POUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Christophe Lacroix, membre du PS depuis ses 14 ans, est député fédéral et bourgmestre de Wanze. Son père, syndicaliste FGTB, le conscientise très jeune aux enjeux sociétaux et syndicaux, et le fait participer à des actions et à des occupations d'usine dans les années 70 ; il lui instille ainsi la volonté de réformer une société profondément injuste.

Christophe Lacroix, quels sont vos moteurs en politique ?

Mes motivations premières sont clairement la lutte pour la justice sociale, la réduction des inégalités, et un environnement plus sain. En tant que parlementaire, je siége en commission extérieure où sont traitées les questions liées au multilatéralisme et au positionnement belge à l'international. Je participe aussi à la commission Economie et aux réunions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui est particulièrement impliquée dans la défense des droits humains.

Vous êtes à l'initiative d'une proposition de loi sur un thème qui est cher à Solsoc, le devoir de vigilance.

Je suis cosignataire de la proposition avec des collègues Écolo et CD&V. Pour un socialiste, une telle loi est un rappel du combat historique pour les droits des travailleurs : nous avons sorti les enfants belges des mines et des usines textiles, mais la situation perdure à l'échelle mondiale et on ne peut pas tolérer ailleurs ce qu'on n'accepte plus chez nous. Ce qu'on a fait pour nos enfants, on doit le faire pour tous les enfants du monde. Au niveau belge, nous, responsables politiques, devons créer le cadre d'obligation de respect de ces droits tout au long des chaînes de sous-traitants et d'approvisionnement des entreprises.

Quelles relations avez-vous développées avec la société civile dans ce combat politique ?

Le système auquel s'attaque notre proposition de loi est très complexe. Mener ce travail impose de travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, tout particulièrement les ONG et les syndicats. Je pense bien sûr à Solsoc qui a développé une expertise sur le devoir de vigilance. Je pense aussi à la Coalition Corporate Accountability dont Solsoc est membre.

Ce travail n'est pas facile !

C'est clair qu'il y a des oppositions, le VOKA et la FEB laissent à croire que cela plomberait la compétitivité des entreprises, que ça ne ressort pas de leur seule responsabilité, mais surtout de celles des consommateurs. Or le jeu est pipé lorsqu'il n'y a pas de transparence et que le choix ne peut être posé en toute connaissance. Autant on pourrait entendre leurs craintes quant aux PME, autant pour les grandes entreprises et les transnationales, cela ne tient pas la route : le coût des salaires du Sud représente, tenez-vous bien, 0,0009 % de leur chiffre d'affaires. Et il ne faut pas attendre l'Europe : la Belgique doit avoir l'ambition de créer un standard élevé pour éviter une directive de l'UE au ras des pâquerettes et qui risque de prendre beaucoup de temps alors que d'innombrables vies humaines sont en jeu. J'avance une date : au premier semestre 2022, on pourrait avoir terminé le parcours parlementaire de la proposition de loi.



Creuseurs artisanaux, dans la province du Katanga en République Démocratique du Congo © Johanna de Tessières / Solsoc

► F O C U S S U D

DEVOIR DE VIGILANCE : UN COMBAT POLITIQUE

D'après une étude commandée par Enabel, plus de 80% des Belges sont pour la mise en place d'une loi qui obligerait les entreprises à prendre des mesures afin d'éviter les violations des droits humains et pour éviter les dommages environnementaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

STOP BUSINESS IMPUNITY !

Le 24 Avril 2013 au Bangladesh, l'usine du Rana Plaza s'effondre et cause la mort de 1138 ouvrier-e-s du textile. 2000 autres personnes sont blessé-e-s. Ces ouvrier-e-s confectionnaient des vêtements pour le compte de grandes marques internationales que des millions de personnes portent chaque jour à travers le monde. Il s'agit entre autre des marques H&M, Zara, Primark....

Des cas médiatisés tels que le drame du Rana Plaza ou les catastrophes environnementales causés par des compagnies pétrolières ont marqués les esprits et continuent de mobiliser les organisations de la société civile à travers le monde pour que cesse l'impunité des multinationales et que les victimes aient accès à la justice.

OPACITÉ, COMPLEXITÉ, IRRESPONSABILITÉ, IMPUNITÉ

Les chaînes de valeur internationales sont caractérisées par un manque de transparence, des structures de plus en plus complexes des entreprises. Ainsi comme le souligne l'OCDE, « un smartphone assemblé en Chine peut inclure des éléments de conception graphique en provenance des États-Unis, du code informatique élaboré en France, des puces électroniques fabriquées à Singapour et des métaux précieux extraits en Bolivie ».

Toutes ces caractéristiques ont pour conséquences de rendre impossible la mise en cause de la responsabilité des entreprises au sein de leurs chaînes de valeurs. En effet, les multinationales mènent des activités dans plusieurs pays, elles sont organisées en groupe de sociétés et répartissent leurs activités en plusieurs entités (sous-traitants, fournisseurs, partenaires commerciaux ...) souvent soumises à plusieurs juridictions. Toutes ces spécificités des chaînes de valeurs internationales constituent des obstacles majeurs pour l'accès à la justice et à la réparation des victimes. Dans certains États, le respect des droits humains, des normes

du travail et des normes environnementales n'est pas garanti par les juridictions et les législations. Les multinationales en profitent pour tirer de cette situation, des profits et des avantages compétitifs. Cela induit de fait, une concurrence déloyale avec des entreprises plus responsables.

De plus, les organisations de la société civile mobilisées sur ces questions constatent amèrement que les pratiques commerciales responsables volontaires ne sont malheureusement pas assez répandues. Il est donc essentiel et urgent de mettre en place des cadres légaux contraignants qui obligerait les entreprises à se responsabiliser et à s'assurer de respecter les droits humains et de l'environnement !

LE DEVOIR DE VIGILANCE, EN DEUX MOTS

Le devoir de vigilance est l'obligation pour les entreprises d'adopter une conduite responsable dans toutes ses activités, de prévenir les risques sociétaux et environnementaux et donc de respecter la norme de diligence raisonnable. La diligence raisonnable implique de mettre en place des mécanismes de prévention, d'atténuation, d'arrêt des violations. Le devoir

de vigilance implique aussi de réparer les dommages causés : il s'agit du devoir de réparation. En effet, dans le cas d'un dommage, si des insuffisances sont constatées dans les prises de précautions, les entreprises doivent indemniser les victimes et réparer les dommages.

DEVOIR DE VIGILANCE : POUR UNE LOI BELGE

Une loi sur le devoir de vigilance a été adoptée en France en février 2017. Plusieurs pays européens se sont inspirés de cette initiative pour s'engager dans un processus parlementaire ou gouvernemental ayant pour objectif une législation, tels que l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Norvège. Dans certains pays, tels que la Belgique, des coupes d'organisations de la société civile ont lancé des initiatives communes ou des campagnes pour pousser leur pays à légiférer. Ainsi la coalition Corporate Accountability dont Solsoc fait partie et qui rassemble plusieurs ONG belges, les coupes CNCD 11.11.11, 1.11.11 et les principaux syndicats ont rédigé un mémorandum sur les « Fondements essentiels pour une loi belge sur le devoir de vigilance ». La coalition mène depuis plusieurs années un travail continu de plaidoyer pour qu'une loi sur le devoir de vigilance soit adoptée en Belgique.

Le 22 avril 2021, la veille de la commémoration du drame du Rana Plaza, une proposition de loi belge sur le devoir de vigilance a été prise en considération au Parlement. Ce texte, à l'initiative du Groupe PS à la Chambre et soutenu par Vooruit, Ecolo et le CD&V reprend des éléments du mémorandum des organisations de la société civile belge mobilisées sur le devoir de vigilance. Plusieurs acteurs et expert.e.s ont rendu leur avis sur la proposition de loi, à l'écrit ou lors d'auditions, notamment le rapporteur spécial de l'ONU Olivier De Schutter, des représentant-e-s de la coalition Corporate Accountability, des représentant-e-s des principaux syndicats dont la FGTB ainsi que l'organisation colombienne IPC, partenaire de Solsoc, qui a rendu un avis écrit sur le texte.

DEVOIR DE VIGILANCE : MOBILISATIONS SOLIDAIRES ET INTERNATIONALES

Aux côtés de ces partenaires belges et internationaux, Solsoc travaille sur la responsabilité des entreprises et des enjeux liés au devoir de vigilance depuis de nombreuses années. La mise en lumière des conditions dramatiques dans lesquelles travaillent les mineurs artisanaux en RDC par le biais le web-reportage de Solsoc « Sans terre, sans droits, les creuseurs du Katanga » s'inscrit dans la nécessité de dénoncer tout un système

informel lié à l'industrie minière dans lequel le travail décent n'existe pas et où des vies humaines sont mises en danger.

Sur ces mêmes problématiques, Présence et Action culturelles (PAC) et Solsoc ont développé un outil ludique et instructif, le « jeu de la ficelle décolonial ». À partir d'un objet du quotidien, un téléphone portable, PAC et Solsoc proposent d'interroger la relation entre la Belgique et le Congo à travers l'exploitation des ressources par les compagnies minières et l'histoire coloniale. En matière d'expertise, tout récemment Solsoc, FOS, IFSI et leurs organisations partenaires en Colombie ont lancé avec le CETRI-Centre tricontinental une étude ayant pour objectif de mettre en évidence le point de vue des syndicalistes et organisations de la société civile colombiennes sur les initiatives visant à établir le devoir de vigilance, mais aussi l'accessibilité de ces mécanismes pour les communautés dans un contexte extrêmement hostile pour les syndicalistes, les défenseur-euse-s des droits humains et de l'environnement. Cette solidarité internationale, ce plaidoyer commun pour responsabiliser les entreprises en matière de respect des droits humains et de l'environnement rejoint notre combat pour qu'à travers le monde, les gouvernements se comportent de manière responsable en s'engageant eux aussi plus fermement en faveur du Travail décent.

► BRÈVES

RETOUR DES NUITS SOLIDAIRES

Comme chaque année, Solsoc a participé au festival « Les Solidarités », rebaptisées « Les Nuits Solidaires » pour cette édition 2021 qui s'est tenue du 26 au 29 août, à la Citadelle de Namur. Reporté pour la deuxième année consécutive en raison de la crise sanitaire, un festival « light » a été organisé cette année avec près de 7000 festivaliers qui ont fait le déplacement (contre 60 à 70 000 en 2019).

Au programme, quatre soirées de concerts au cœur du somptueux théâtre de Verdure avec Les Innocents, Pomme, Raphaël, Suzane, Noé Preszow, Claire Laffut... mais aussi des débats, expositions et animations au sein du Village Solidaire. Ainsi, un débat autour de la thématique : « La santé dans tous ses états ! » a été organisé à l'AGORA, avec Emmanuel André, Marius Gilbert, Christie Morreale et Marie Peltier, François Perl, Thierry Bodson, Fanny Dubois, Sarah de Liamchine. Nous étions, quant à nous, présents au côté de la FGTB wallonne, du CEPAG et du Mouvement Présence et Action Culturelles pour l'exposition « Le droit de vivre » qui retrace l'existence de la sécurité sociale en Belgique. Nous y avons également présenté la campagne « La protection sociale est un droit, pas un privilège ». À l'année prochaine !

Découvrez les photos de l'évènement sur solsoc.myportfolio.com



5 ANS APRÈS L'ACCORD DE PAIX EN COLOMBIE, LES VIOLENCES CONTINUENT

Signé le 26 septembre 2016 à Carthagène, entre les FARC-EP et le gouvernement colombien, cet accord historique devait mettre fin à 50 années de conflits ayant fait plus de 45000 mort.e.s et plusieurs millions de déplacé.e.s. 5 ans plus tard le climat de violences et d'impunité perdure. Les chiffres des violences commises à l'encontre des défenseur.euse.s des droits humains sont effroyables.

Selon INDEPAZ, depuis le début de l'année 2021, 116 leader.euse.s et défenseur.euse.s des droits humains ont été agressé.e.s, 69 massacres qui ont fait 249 victimes ont été perpétrés, 36 signataires des accords de paix ont été assassiné.e.s. Selon Frédéric Thomas, chargé d'étude au CETRI, auteur de la récente carte blanche « les lendemains désenchantés du processus de paix en Colombie », en moyenne plus de 20 dirigeant.e.s sociaux.ales ont été assassiné.e.s chaque mois en Colombie depuis la signature de l'accord de paix, soit 1229 activistes colombien.ne.s.

Découvrez l'article dans son intégralité sur solsoc.be.



UNE PARENTHÈSE ENGAGÉE POUR LES JEUNES EN PALESTINE

Comme chaque année, durant le mois de juillet, 60 jeunes se sont réunis pendant 5 jours en Cisjordanie pour un camp de jeunesse organisé par les partenaires de Solsoc, MA'AN et PAC. Les jeunes mobilisés représentaient plus de 25 mouvements de jeunesse actifs, groupes et organisations communautaires. L'objectif du camp est de donner aux jeunes un espace d'échange et de réflexion pour renforcer leur positionnement sur les problématiques qui les concernent. En effet, les jeunes Palestiniens, dont les déplacements dans le pays sont limités et les activités quotidiennes abusivement surveillées, constituent le cœur de la société palestinienne. Les rêves et perspectives de la jeunesse se voient quotidiennement limités, voire empêchés.

Le camp de cet été était divisé en deux : une première partie consacrée à l'ouverture d'un dialogue sur la situation actuelle en Palestine pour la jeunesse et sur la manière de mettre en place un travail conjoint au niveau national et sur les actions concrètes à prendre. Une deuxième partie portait sur l'économie sociale et solidaire comme levier d'émancipation, la présentation de modèles de coopératives et la visite d'une d'entre-elles.

► ACTION

AGENDA, SOLSOC

ÉVÉNEMENTS À VENIR :

OCTOBRE – DÉCEMBRE – CAMPAGNE SOLSOCKS

Notre campagne de récolte de fonds sera poursuivie jusqu'en décembre. Vous pourrez offrir des chaussettes solidaires pour vos proches à l'occasion des fêtes.



DU 4 AU 14 NOVEMBRE – OPÉRATION 11.11.11

Cette année l'opération 11.11.11 aura lieu du 4 au 14 novembre, les ventes de certains produits seront également poursuivies jusqu'en décembre. N'hésitez pas à nous contacter pour commander du chocolat, des agendas et des livres aussi bien pour vos collègues que pour vos proches.

6 NOVEMBRE – « JOURNÉE D'ÉCHANGE AVEC LA PALESTINE »

La maison de la Famille Willy Peers vous invite à une journée d'échange samedi 6 novembre 2021.

3/12/2021 : SÉMINAIRE APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS.

14 organisations de la société civile vous invitent à partager leurs pratiques en termes d'approche basée sur les droits. À travers 8 sessions, nous aborderons diverses thématiques, des contextes fragiles à une approche décoloniale, en passant par les droits collectifs, les causes structurelles,

l'empowerment collectif, les acteurs de changement, les mouvements sociaux et le genre. Solsoc participera à la session mouvements sociaux.



11.11.11 2021: NOUS COMPTONS SUR VOUS !



Solsoc participe à l'Opération 11.11.11 qui est une campagne de récolte de fonds très importante pour nous ! En 2020, Solsoc a récolté, grâce à vous toutes et tous qui vous êtes mobilisé.e.s en notre faveur, la somme de 45.487 €. Vous contribuez ainsi à financer nos projets d'accès aux soins de santé – notamment par la création et le renforcement de mutuelles de santé – et d'économie sociale et solidaire.

Cette année encore, votre soutien nous est précieux.

Vous pouvez :

- Faire un don sur notre compte BE42 0000 0000 5454, avec la communication « Don 11.11.11 2021 » (à partir de 40 €, une attestation fiscale vous sera délivrée en avril 2022)
- Nous commander les délicieux chocolats de fin d'année que vous pourrez offrir à vos proches et/ou à vos collaborateur.trice.s.
- Nous acheter les produits 11.11.11 « traditionnels » : calendriers, cartes, livres, tablettes de chocolat (au lait ou noir).

Rendez-vous sur notre site :

Pour toute question ou commande, contactez Patrick Abeels (02/505.40.70 - pabeels@solsoc.be) ou Liviu Berbaru (02/505.40.73 - lberbaru@solsoc.be)

**Tant que
vous aurez
des projets,
nous serons
là pour
les assurer.**



Allons de l'avant